Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260115-202601007-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 08/01/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, Christophe OGIER, Cécile KERNIVINEN, Laurence LOISON, Jocelyne JEULAND, Conseillers Municipaux

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Aurélie SOUILLARD donne pouvoir à Cécile KERNIVINEN
Fabien FOUCHER donne pouvoir à Franck LERAY
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Mathilde BETTON
François POIRIER donne pouvoir à Joseph JEULAND
Jean-Pierre BERTINET donne pourvoir à Thierry PIGEON

Secrétaire de séance : Gérard CHESNAIS

Délibération 2026.01.007

Finances / travaux – fonds de concours dans le cadre de la seconde phase de travaux de l'aménagement du centre bourg

Monsieur Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Dans le cadre de la seconde phase des travaux de l'aménagement du centre bourg d'un montant de 185 000€ HT, la commune peut solliciter auprès de Vitré Communauté un soutien financier dans le cadre du fonds de concours (2eme enveloppe) qui s'élève 97 216,00€ TTC.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- ✓ Création d'un barreau entre la rue Anne de Bretagne et la rue Madame de Sévigné
- ✓ Mise en place de marquage au sol temporaire
- ✓ Création de chicanes rue des Saulniers

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260115-202601007-DE

Considérant la nécessité de limiter la vitesse dans le bourg et de sécuriser l'accès aux écoles de la commune

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la demande de soutien financier dans le cadre du fonds de concours (1ere enveloppe)
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)